

États financiers 2023

Bilan au 31 décembre	2
Compte de résultat	3
Tableau de financement	4
Annexe aux comptes	5
Principes comptables et méthodes de valorisation	
Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	
Informations complémentaires	
Rapport de l'organe de révision	13
Bilan consolidé au 31 décembre	16
Compte de résultat consolidé	17
Annexe aux comptes consolidés	18
Principes comptables et méthodes de valorisation	
Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat consolidés	
Informations complémentaires	
Rapport de l'organe de révision	22

Bilan au 31 décembre

En milliers de CHF

	Notes	2023	%	2022	%
Actif					
Trésorerie		5 940	2,0	2 186	0,6
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2.1	52 467	17,9	56 433	18,9
Autres créances à court terme		2 972	1,0	4 472	1,5
Stocks	2.2	67 466	23,0	55 675	18,5
Actifs transitoires		7 631	2,6	8 547	2,8
Total actif circulant		136 476	46,5	127 313	42,3
Immobilisations financières	2.3	5 050	1,7	5 809	1,9
Participations	2.4	2 486	0,9	2 486	0,8
Immobilisations corporelles	2.5	147 669	50,3	164 890	54,8
Immobilisations incorporelles		1 851	0,6	273	0,1
Total actif immobilisé		157 056	53,5	173 458	57,7
TOTAL DE L'ACTIF		293 532	100,0	300 771	100,0
Passif					
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		53 201	18,1	55 408	18,4
Dettes à court terme portant intérêt	2.6	72 284	24,6	53 535	17,8
Autres dettes à court terme	2.7	1 831	0,6	1 979	0,8
Passifs transitoires		11 988	4,0	11 685	3,9
Total capitaux étrangers à court terme		139 304	47,4	122 607	40,9
Dettes à long terme portant intérêt	2.8	46 651	15,9	49 320	16,3
Autres dettes à long terme	2.8	-	-	1 000	0,3
Total capitaux étrangers à long terme		46 651	15,9	50 320	16,6
Total capitaux étrangers		185 955	63,4	172 927	57,5
Capital-actions	2.9	17 295	5,9	17 295	5,8
Réserves légales issues d'apport en capital					
- Réserves issues d'apport en capital	2.9	36 145	12,3	36 145	12,0
Réserve légale générale issue du bénéfice		126 898	43,2	126 898	42,2
Pertes cumulées					
- Report	2.9	-51 894	-17,7	-30 351	-10,1
- Perte de l'exercice		-20 267	-6,9	-21 543	-7,2
Actions propres					
- contre réserves issues d'apport en capital	3.4	-600	-0,2	-600	-0,2
Total capitaux propres	2.9	107 577	36,6	127 844	42,5
TOTAL DU PASSIF		293 532	100,0	300 771	100,0

Compte de résultat

En milliers de CHF	Notes	2023	%	2022	%
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		518 238	98,7	508 617	99,2
Autres produits d'exploitation		6 991	1,3	4 267	0,8
Chiffre d'affaires net		525 229	100,0	512 884	100,0
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		11 843	2,3	19 037	3,7
Total des produits d'exploitation		537 072	102,3	531 921	103,7
Charges de matière		-389 218	-74,1	-395 315	-77,1
Bénéfice brut		147 854	28,2	136 606	26,6
Charges de personnel		-64 156	-12,2	-63 416	-12,4
Autres charges d'exploitation :					
- Energie et consommation		-15 450	-2,9	-18 299	-3,6
- Autres frais de production		-8 324	-1,6	-6 983	-1,4
- Entretien et réparation		-8 329	-1,6	-6 369	-1,2
- Frais de transport		-20 987	-4,0	-21 068	-4,1
- Frais d'exportation		-103	0,0	-96	0,0
- Publicité et frais de vente		-9 845	-1,9	-9 944	-1,9
- Frais généraux divers		-11 965	-2,3	-8 498	-1,7
Total des charges de personnel et des autres charges d'exploitation		-139 159	-26,5	-134 673	-26,3
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)		8 695	1,7	1 933	0,3
Amortissements		-21 027	-4,0	-22 347	-4,4
Corrections de valeur	2.10	-4 374	-0,8	-8 744	-1,7
Perte avant intérêts et impôts (EBIT)		-16 706	-3,1	-29 158	-5,8
Produits financiers	2.11	922	0,2	1 071	0,2
Charges financières	2.12	-4 515	-0,9	-3 287	-0,6
Produits hors exploitation	2.13	1 312	0,2	11 781	2,4
Charges hors exploitation		-1 146	-0,2	-1 395	-0,3
Perte ordinaire avant impôts		-20 133	-3,9	-20 988	-4,1
Produits exceptionnels, uniques ou hors période		324	0,1	677	0,1
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période		-158	0,0	-908	-0,2
Perte avant impôts		-19 967	-3,8	-21 219	-4,2
Impôts directs		-300	-0,1	-324	0,0
Perte de l'exercice		-20 267	-3,9	-21 543	-4,2

Tableau de financement

En milliers de CHF

	2023	2022
Perte de l'exercice	-20 267	-21 543
Fonds utilisés pour l'exploitation		
Amortissements et corrections de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	25 401	31 092
Autres éléments sans effets monétaires	1 024	461
Gain sur cession d'immobilisations corporelles et financières	-642	-11 394
Diminution/augmentation des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services et des autres créances à court terme	5 466	-12 634
Diminution/augmentation des actifs transitoires	916	-1 102
Augmentation des stocks	-11 791	-19 970
Diminution/augmentation des dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	-2 207	11 142
Augmentation des autres dettes à court terme et des passifs transitoires	155	6 702
Total des fonds utilisés pour l'exploitation	-1 945	-17 246
Fonds utilisés pour les / provenant des investissements		
Remboursement de prêts à des tiers	46	42
Octroi/remboursement de prêts accordés à des sociétés du groupe	-261	209
Acquisition de participations	-	-10 039
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 815	-9 764
Cession d'immobilisations corporelles	699	20 142
Acquisition d'immobilisations financières	-50	-
Total des fonds utilisés pour les / provenant des investissements	-9 381	590
Fonds provenant des activités de financement		
Augmentation des dettes bancaires à court terme	20 125	26 126
Remboursement de dettes hypothécaires	-580	-580
Octroi/Remboursement d'emprunts auprès des sociétés du groupe	1	-20
Remboursement d'engagements de leasing	-3 466	-4 050
Remboursement des autres dettes	-1 000	-4 849
Distribution de réserve légale issue du capital	-	-480
Total des fonds provenant des activités de financement	15 080	16 147
Variation de la trésorerie	3 754	-509
Trésorerie en début d'exercice	2 186	2 491
Trésorerie Innoprax AG en début d'exercice (fusion 2022)	-	204
Trésorerie en fin d'exercice	5 940	2 186
Variation de la trésorerie	3 754	-509

Annexe aux comptes

1. Principes comptables et méthodes de valorisation

1.1 Généralités

Les comptes annuels de Cremo S.A., domiciliée à Villars-sur-Glâne, ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Cremo S.A. a acquis la société Innoprax AG au 1er janvier 2022 et l'a absorbée par fusion, avec effet rétroactif, à cette même date.

1.2 Méthodes de valorisation et définitions

PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits nets des ventes de biens et de prestations de service sont constitués de ventes à des tiers et de prestations de services envers des tiers, moins les rabais, les ristournes et les impôts sur les ventes. Les ventes sont comptabilisées lors de la livraison.

TRÉSORERIE

La trésorerie est composée des avoirs en caisse, ainsi que des comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées ou, si elles sont couvertes à terme, à celui de l'instrument de couverture utilisé. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture, à l'exception des participations qui sont converties au cours historique. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultat à l'exception des gains de change non réalisés sur la réévaluation des actifs immobilisés et des capitaux étrangers à long terme. Les opérations de couverture de devise effectuées visent à se couvrir contre les taux de change en EUR et en USD.

CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les débiteurs sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité sont couverts par des assurances et par des corrections de valeur nécessaires pour les risques spécifiques.

STOCKS

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût d'achat, de même que les produits finis achetés. Les produits en cours et finis sont valorisés au prix de revient, qui comprend les coûts directs de production et l'allocation des frais communs des centres de production.

La méthode du FIFO (first in, first out ou premier entré, premier sorti) est appliquée pour la comptabilisation des mouvements des stocks.

Si la valeur réalisable d'un article venait à être inférieure à la valeur calculée selon les méthodes décrites ci-dessus, une correction de valeur serait constituée pour la différence.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours et qui seront encaissés ultérieurement. Les passifs transitoires comprennent les produits afférents à l'exercice suivant encaissés d'avance, ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres dans des sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % et des prêts.

Les titres non cotés sont montrés à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires pour refléter leur valeur réelle. Les titres cotés sont évalués au cours du jour à la date du bilan. Il est renoncé à la constitution d'une réserve de fluctuation.

Les prêts sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires.

PARTICIPATIONS

Les participations comprennent des titres dans des sociétés non cotées dont le pourcentage de détention est supérieur à 20 %. Les participations sont montrées à leur valeur d'acquisition, diminuées des amortissements nécessaires pour refléter leur valeur réelle.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur résiduelle nette correspondante.

Terrains

Valeur la plus basse entre le prix d'acquisition ou la valeur du marché.

Autres immobilisations

Valeur d'achat diminuée de l'amortissement correspondant à la réduction de la valeur due à l'utilisation des immobilisations.

Les critères d'amortissement de base retenus sont les suivants :

Terrains	non amortis
Bâtiments / Infrastructure	25-30 ans
Équipements / Installations	8-10 ans
Véhicules	5-8 ans
Équipement informatique	5 ans

En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font l'objet d'une correction de valeur si nécessaire.

Immobilisations en leasing

Les immobilisations financées par des contrats de leasing figurent à l'actif sous « Immobilisations corporelles » et sont amorties selon les principes d'amortissement. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les capitaux étrangers à court et long terme. Les redevances de location découlant de tels contrats de leasing sont comptabilisées en diminution des engagements pour la part d'amortissement de la dette et dans le compte de résultat pour la part d'intérêts.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les goodwill, marques, frais de recherche et développement et autres valeurs immatérielles. Elles figurent au bilan à leur valeur résiduelle nette correspondante.

La durée d'amortissement de ces immobilisations est de 5 ans. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font l'objet d'une correction de valeur si nécessaire.

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME

Cette rubrique comprend les dettes et les engagements qui sont exigibles ou doivent être renégociés dans un délai d'un an.

CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME

Font notamment partie de cette catégorie les prêts hypothécaires, les engagements de leasing, ainsi que les prêts des sociétés du groupe, pour autant qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des capitaux étrangers à court terme.

ACTIONS PROPRES

Dès 2021, les actions propres sont comptabilisées à la date d'achat au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

Avant 2021, les acquisitions d'actions propres étaient amorties dans le compte de résultat en charges extraordinaires, uniques ou hors période, et présentées pour mémoire en annexe. Les ventes d'actions propres étaient enregistrées dans le compte de résultat en produits extraordinaires, uniques ou hors période. Le solde des actions propres acquises avant 2021 figurent toujours pour CHF 1 dans les comptes.

En milliers de CHF

2023

2022

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat		
2.1 Crédances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Crédances envers des tiers	54 027	56 935
Crédances envers des sociétés du groupe	3 873	4 159
Correction de valeur des créances envers des tiers	-1 560	-1 684
Correction de valeur des créances envers des sociétés du groupe	-3 873	-2 977
Total	52 467	56 433
2.2 Stocks		
Matières premières	1 835	1 290
Produits finis et semi-finis	68 962	57 120
Autres	6 656	7 252
Correction de valeur	-9 987	-9 987
Total	67 466	55 675
2.3 Immobilisations financières		
Titres	4 120	4 876
Prêts à des tiers	665	655
Prêts aux sociétés du groupe	85	98
Dépôts à long terme et garanties	180	180
Total	5 050	5 809
2.3.1 Détail des titres		
Restoroute de la Gruyère S.A., Pont-en-Ogoz (Société immobilière)	475	475
Vacherin Fribourgeois S.A., Bulle (Affinage et commerce de fromage)	132	132
Ingredia SA, Arras / France (Industrie laitière)	3 355	4 118
Divers titres	158	151
Total	4 120	4 876
2.3.2 Détail des prêts aux sociétés du groupe		
Lully.01 SA, Lully	85	98
Innoprax GmbH, Bad Wörishofen, Allemagne	-	-
Total	85	98

Le prêt accordé à Innoprax GmbH se montant à CHF 2.5 mio est totalement provisionné. La convention de postposition du 03.09.2014 subordonne une part de KEUR 600, équivalant à KCHF 590, de ce prêt aux créances visées par l'article 39 Abs. 1 Nr. 1-5 du code allemand de l'insolvabilité en cas de faillite.

En milliers de CHF

2.4 Participations

Société et siège	Capital-actions	Part du capital et des droits de vote en %		Participations	
		2023	2022	2023	2022
Friburro SA, Villars-sur-Glâne (sans activité)	1 000	100,0%	100,0%	1 151	1 151
Lacto Prospérité SA, Villars-sur-Glâne (sans activité)	100	100,0%	100,0%	72	72
von Mühlener AG, Villars-sur-Glâne (sans activité propre)	100	100,0%	100,0%	100	100
VALCREME SA, Sierre (sans activité)	100	100,0%	100,0%	100	100
Vallait SA, Sierre (sans activité)	100	100,0%	100,0%	100	100
MBZ Produktions AG, Lyss (fractionnement matière grasse)	500	50,0%	50,0%	250	250
BO Butter GmbH, Berne (Interprofession)	500	32,8%	32,8%	164	164
Floralp Butter GmbH, Berne (Gestion et développement marque Floralp)	125	32,8%	32,8%	41	41
Lully.01 SA, Lully (Société immobilière - Restoroute)	2 000	25,4%	25,4%	508	508
Innoprax GmbH, Bad Wörishofen, Allemagne - capital libéré à 50% (Distribution Lattesso - Allemagne)	25	100,0%	100,0%	-	-
Total				2 486	2 486

2.5 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)

	Terrains / Immeubles	Installations / Véhicules	2023	2022
Valeur brute				
Au 1 ^{er} janvier	188,8	448,2	637,0	642,4
Au 1 ^{er} janvier (Innoprax AG)	-	-	-	3,3
Acquisitions	0,7	7,5	8,2	9,6
Désaffections, cessions	-0,2	-12,6	-12,8	-18,3
Au 31 décembre	189,3	443,1	632,4	637,0
Amortissements cumulés				
Au 1 ^{er} janvier	113,9	358,2	472,1	452,1
Au 1 ^{er} janvier (Innoprax AG)	-	-	-	1,9
Amortissements annuels	5,0	16,0	21,0	22,4
Corrections de valeur	0,1	4,3	4,4	5,4
Désaffections, cessions	-0,1	-12,6	-12,7	-9,7
Au 31 décembre	118,9	365,9	484,8	472,1
Valeur nette au 31 décembre	70,4	77,2	147,6	164,9
Inclus les biens financés par des contrats de leasing	-	7,4	7,4	14,4

2.6 Dettes à court terme portant intérêt

Dettes bancaires	69 600	49 475
Dettes hypothécaires	580	580
Engagements de leasing	2 104	3 480
Total	72 284	53 535

En milliers de CHF

	2023	2022
2.7 Autres dettes à court terme		
Dettes envers l'institution de prévoyance	5	84
Diverses autres dettes	1 826	1 895
Total	1 831	1 979
2.8 Dettes à moyen et long terme		
Dettes hypothécaires		
- part exigible de 1 à 5 ans	30 492	31 072
- part exigible à plus de 5 ans	11 000	11 000
Engagements de leasing		
- part exigible de 1 à 5 ans	3 605	5 695
- part exigible à plus de 5 ans	-	-
Prêts des sociétés du groupe		
- part exigible de 1 à 5 ans	-	-
- part exigible à plus de 5 ans	1 554	1 553
Autres dettes à long terme		
- part exigible de 1 à 5 ans	-	1 000
- part exigible à plus de 5 ans	-	-
Total	46 651	50 320
2.9 Capitaux propres		
Mouvements des capitaux propres		
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	127 844	164 148
Perte de fusion Innoprax AG	-	-14 281
Distribution de réserves légales issues d'apport en capital	-	-480
Perte de l'exercice	-20 267	-21 543
Total capitaux propres	107 577	127 844
Capital-actions		
Nombre d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25	691 788	691 788
Valeur en millions de CHF	17,3	17,3
Réserves légales issues d'apport en capital		
Réserves issues d'apport en capital	36 145	36 145
Mouvements des pertes cumulées		
Pertes cumulées au 1 ^{er} janvier	-30 351	-13 155
Perte de fusion Innoprax AG	-	-14 281
Perte de l'exercice précédent	-21 543	-2 915
Total des pertes cumulées	-51 894	-30 351
Capital autorisé		
Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions au plus tard jusqu'au 18 août 2024.		
Nombre d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25	80 000	80 000

En milliers de CHF

	2023	2022
2.10 Corrections de valeur		
Immobilisation corporelles liés à l'activité sur le site de Lucens	-4 200	-
Immobilisation corporelles liés au site de Lyss	-	-5 400
Immobilisations incorporelles acquises lors de la fusion Innoprax AG	-	-3 344
Autres corrections de valeur	-174	-
Total	-4 374	-8 744
2.11 Produits financiers		
Intérêts et autres produits financiers	339	282
Gains de change	583	789
Total	922	1 071
2.12 Charges financières		
Intérêts et autres charges financières	-2 747	-1 558
Pertes de change	-1 768	-1 729
Total	-4 515	-3 287
2.13 Produits hors exploitation		
Produits nets de la vente des sites de Steffisburg et de Pringy	-	11 152
Autres produits hors exploitation	1 312	629
Total	1 312	11 781

En milliers de CHF

2023**2022****3. Informations complémentaires****3.1 Emplois à plein temps**

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était supérieur à 250 au cours de l'exercice sous revue.

3.2 Actifs mis en gage

Cédules hypothécaires grevant les terrains / immeubles en nantissement	70 100	70 100
Valeur nette des terrains et immeubles grevés	58 830	62 941
Restriction de propriété usuelle sur équipements en leasing	7 447	14 416

3.3 Honoraires de l'organe de révision

Prestations de révision	228	180
Autres prestations	35	77
Total	263	257

3.4 Actions propres (en CHF)

Au 31 décembre 2021, la société détenait 6'593 actions propres portées au bilan pour une valeur de CHF 600'000.

Au cours de l'exercice 2022, 34 actions ont été vendues au prix moyen de CHF 56 l'unité et 6 actions ont été acquises au prix moyen de CHF 0 l'unité.

Au 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2023, elle détenait 6 565 actions propres portées au bilan pour une valeur de CHF 600'000.

3.5 Actionnariat

Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL)	45,97%	45,54%
aaremilch AG	9,03%	9,03%
Prolait Fédération laitière	8,86%	10,02%
Ingredia SA	4,15%	4,15%
mooh Genossenschaft	1,97%	1,97%
Fournisseurs et producteurs de lait	13,88%	13,95%
Fédération laitière valaisanne (FLV)	4,18%	4,18%
Vereinigung Berner Milchproduzenten Cremo (VVMC)	3,00%	3,00%
Autres	8,01%	7,21%
Propres actions sans droit de vote	0,95%	0,95%
Total	100,00%	100,00%

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du résultat

En CHF

2023

Pertes cumulées au bilan

Pertes reportées	-51 894 285
Perte de l'exercice	-20 266 905
Total des pertes cumulées	-72 161 190

Montant disponible pour distribution

Pertes cumulées au bilan	-72 161 190
Réserves issues d'apport en capital	36 145 470
Réserve légale générale issue du bénéfice (part disponible pour distribution)	118 250 225
Total du montant disponible pour distribution	82 234 505

Proposition d'emploi des réserves

Report à nouveau des réserves issues d'apport en capital	36 145 470
Report à nouveau de la réserve légale générale issue du bénéfice (part disponible pour distribution)	118 250 225
Report à nouveau des pertes cumulées au bilan	-72 161 190
Total	82 234 505



Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
 Petit-Moncor 1A
 Villars-sur-Glâne
 Case postale
 1701 Fribourg

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de Cremo SA, Villars-sur-Glâne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cremo SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 2 à 12) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 5 mai 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
 Petit-Moncor 1A
 Villars-sur-Glâne
 Case postale
 1701 Fribourg

activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

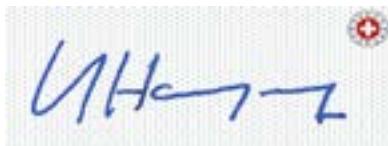
Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

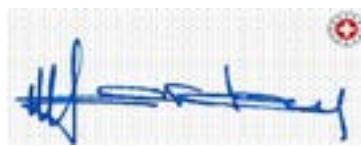
En outre, nous attestons que la proposition relative au report à compte nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 25 avril 2024

BDO SA



Yvan Haymoz
 Expert-réviseur agréé



Lucien Jordan
 Réviseur responsable
 Expert-réviseur agréé

Bilan consolidé au 31 décembre

En milliers de CHF

	Notes	2023	%	2022	%
Actif					
Trésorerie		6 158	2,1	2 921	0,9
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		52 762	18,0	55 763	18,6
Autres créances à court terme		3 031	1,0	4 497	1,5
Stocks		67 491	23,0	55 694	18,6
Actifs transitoires		7 631	2,6	8 547	2,9
Total actif circulant		137 073	46,8	127 422	42,5
Immobilisations financières	2.1	5 250	1,8	5 809	1,9
Participations mises en équivalence	2.2	933	0,3	1174	0,4
Immobilisations corporelles		147 728	50,4	164 972	55,1
Immobilisations incorporelles		1 851	0,6	273	0,1
Total actif immobilisé		155 762	53,2	172 228	57,5
TOTAL DE L'ACTIF		292 835	100,0	299 650	100,0
Passif					
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		53 508	18,3	55 756	18,6
Dettes à court terme portant intérêt		72 284	24,7	53 535	17,9
Autres dettes à court terme		1 902	0,6	1 982	0,7
Passifs transitoires		11 963	4,1	11 748	3,9
Total capitaux étrangers à court terme		139 657	47,7	123 021	41,1
Dettes à long terme portant intérêt		45 097	15,4	47 767	15,9
Autres dettes à long terme		124	0,0	1 000	0,3
Total capitaux étrangers à long terme		45 221	15,4	48 767	16,2
Total capitaux étrangers		184 878	63,1	171 788	57,3
Capital-actions		17 295	5,9	17 295	5,8
Réserves légales issues d'apport en capital					
- Réserves issues d'apport en capital		36 145	12,3	36 283	12,1
Réserve légale générale issue du bénéfice		126 898	43,3	126 898	42,4
Ecarts de conversion		373	0,1	22	0,0
Pertes cumulées					
- Report		-51 898	-17,7	-30 280	-10,1
- Perte de l'exercice		-20 256	-6,9	-21 756	-7,3
Actions propres					
- contre réserves issues d'apport en capital		-600	-0,2	-600	-0,2
Total capitaux propres	2.3	107 957	36,9	127 862	42,7
TOTAL DU PASSIF		292 835	100,0	299 650	100,0

Compte de résultat consolidé

En milliers de CHF	2023	%	2022	%
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	520 341	98,7	509 550	99,2
Autres produits d'exploitation	6 973	1,3	4 243	0,8
Chiffre d'affaires net	527 315	100,0	513 793	100,0
Variation des stocks de produits finis et semi-finis	11 843	2,2	19 037	3,7
Charges de matière	-389 346	-73,8	-396 179	-77,1
Bénéfice brut	149 811	28,4	136 651	26,6
Charges de personnel	-64 473	-12,2	-63 737	-12,4
Autres charges d'exploitation :				
- Energie et consommation	-15 450	-2,9	-18 299	-3,6
- Autres frais de production	-8 324	-1,6	-6 983	-1,4
- Entretien et réparation	-8 333	-1,6	-6 369	-1,2
- Frais de transport	-21 544	-4,1	-21 068	-4,1
- Frais d'exportation	-103	0,0	-96	0,0
- Publicité et frais de vente	-10 486	-2,0	-10 139	-2,0
- Frais généraux divers	-12 102	-2,3	-8 564	-1,7
Total des charges de personnel et des autres charges d'exploitation	-140 816	-26,7	-135 255	-26,4
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)	8 995	1,7	1 396	0,2
Amortissements	-21 048	-4,0	-22 594	-4,4
Corrections de valeur	-4 374	-0,8	-8 744	-1,7
Perte avant intérêts et impôts (EBIT)	-16 426	-3,1	-29 942	-5,9
Produits financiers	176	0,0	994	0,2
Charges financières	-3 988	-0,8	-3 332	-0,6
Produits hors exploitation	1 282	0,2	11 781	2,4
Charges hors exploitation	-1 146	-0,2	-778	-0,1
Part au résultat des sociétés mises en équivalence	-16	0,0	79	0,0
Perte ordinaire avant impôts	-20 120	-3,8	-21 198	-4,0
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	324	0,1	677	0,1
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-158	0,0	-908	-0,2
Perte avant impôts	-19 953	-3,8	-21 429	-4,1
Impôts directs	-303	-0,1	-327	0,0
Perte de l'exercice	-20 256	-3,7	-21 756	-4,0

Annexe aux comptes consolidés

1. Principes comptables et méthodes de valorisation

1.1 Généralités

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les états financiers sont établis selon le principe des coûts d'acquisition ou de fabrication, à l'exception des titres cotés qui sont évalués à la valeur boursière. Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Cremo SA ainsi que les sociétés qu'elle détient. Les comptes consolidés se basent sur les comptes individuels établis au 31 décembre, selon des principes uniformes, de toutes les sociétés du groupe pour lesquelles Cremo SA détient directement ou indirectement au moins 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle d'une autre manière. La méthode de consolidation de chaque entité incluse dans le périmètre est mentionné ci-dessous.

Société et siège	Participation	Devise	Méthode de consolidation
Fribourre SA, Villars-sur-Glâne (sans activité)	100,0%	CHF	Globale
Lacto Prospérité SA, Villars-sur-Glâne (sans activité)	100,0%	CHF	Globale
von Mühlenen AG, Villars-sur-Glâne (sans activité propre)	100,0%	CHF	Globale
VALCREME SA, Sierre (sans activité)	100,0%	CHF	Globale
Vallait SA, Sierre (sans activité)	100,0%	CHF	Globale
Innoprax GmbH, Bad Wörishofen, Allemagne (Distribution Lattesso - Allemagne)	100,0%	EUR	Globale
MBZ Produktions AG, Lyss (fractionnement matière grasse)	50,0%	CHF	Proportionnelle
BO Butter GmbH, Berne (Interprofession)	32,8%	CHF	Mise en équivalence
Floralp Butter GmbH, Berne (Gestion et développement marque Floralp)	32,8%	CHF	Mise en équivalence
Lully.01 SA, Lully (Société immobilière - Restoroute)	25,4%	CHF	Mise en équivalence

1.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode anglo-saxonne (Purchase Method). Selon celle-ci, les capitaux propres des sociétés du groupe sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans les comptes de la société-mère au moment de l'acquisition ou de la fondation. A cette date, les actifs et passifs de la société fille sont évalués aux valeurs comptables selon les principes uniformes au sein du groupe.

Les écarts d'acquisition sont débités ou crédités dans les capitaux propres du groupe.

Les créances et engagements ainsi que les produits, charges et dividendes internes au groupe sont éliminés.

Pour les participations intégrées selon la méthode proportionnelle, les créances et dettes ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés proportionnellement.

Pour les participations mises en équivalence, les créances et dettes réciproques ne sont pas éliminées.

Les comptes consolidés du groupe sont établis en francs suisses. S'agissant des comptes annuels de filiales libellés en monnaie étrangère, les postes du bilan sont convertis dans la monnaie du groupe au taux de clôture; les postes du compte de résultat sont convertis aux cours annuels moyens. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

1.4 Méthodes de valorisation et définitions

PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits nets des ventes de biens et de prestations de services sont constitués de ventes à des tiers et de prestations de services envers des tiers, moins les rabais, les ristournes et les impôts sur les ventes. Les ventes sont comptabilisées lors de la livraison.

TRÉSORERIE

La trésorerie est composée des avoirs en caisse, ainsi que des comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées ou, si elles sont couvertes à terme, à celui de l'instrument de couverture utilisé. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture, à l'exception des participations qui sont converties au cours historique. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultat à l'exception des gains de change non réalisés sur la réévaluation des actifs immobilisés et des capitaux étrangers à long terme. Les opérations de couverture de devise effectuées visent à se couvrir contre les taux de change en EUR et en USD.

CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les débiteurs sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité sont couverts par des assurances et par des corrections de valeur nécessaires pour les risques spécifiques.

STOCKS

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût d'achat, de même que les produits finis achetés.

Les produits en cours et finis sont valorisés au prix de revient, qui comprend les coûts directs de production et l'allocation des frais communs des centres de production.

La méthode du FIFO (first in, first out ou premier entré, premier sorti) est appliquée pour la comptabilisation des mouvements des stocks.

Si la valeur réalisable d'un article venait à être inférieure à la valeur calculée selon les méthodes décrites ci-dessus, une correction de valeur serait constituée pour la différence.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours et qui seront encaissés ultérieurement.

Les passifs transitoires comprennent les produits afférents à l'exercice suivant encaissés d'avance, ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres dans des sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 20% et des prêts.

Les titres non cotés sont montrés à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires pour refléter leur valeur réelle. Les titres cotés sont évalués au cours du jour à la date du bilan. Il est renoncé à la constitution d'une réserve de fluctuation. Les prêts sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur résiduelle nette correspondante.

Terrains

Valeur la plus basse entre le prix d'acquisition ou la valeur du marché.

Autres immobilisations

Valeur d'achat diminuée de l'amortissement correspondant à la réduction de la valeur due à l'utilisation des immobilisations.

Les critères d'amortissement de base retenus sont les suivants :

Terrains	non amortis
Bâtiments / Infrastructure	25-30 ans
Équipements / Installations	8-10 ans
Véhicules	5-8 ans
Équipement informatique	5 ans

En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font l'objet d'une correction de valeur si nécessaire.

Immobilisations en leasing

Les immobilisations financées par des contrats de leasing figurent à l'actif sous « Immobilisations corporelles » et sont amorties selon les principes d'amortissement. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les capitaux étrangers à court et long terme. Les redevances de location découlant de tels contrats de leasing sont comptabilisées en diminution des engagements pour la part d'amortissement de la dette et dans le compte de résultat pour la part d'intérêts.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les goodwill, marques, frais de recherche et développement et autres valeurs immatérielles. Elles figurent au bilan à leur valeur résiduelle nette correspondante.

La durée d'amortissement de ces immobilisations est de 5 ans. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font l'objet d'une correction de valeur si nécessaire.

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME

Cette rubrique comprend les dettes et les engagements qui sont exigibles ou doivent être renégociés dans un délai d'un an.

CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME

Font notamment partie de cette catégorie les prêts hypothécaires et les engagements de leasing, pour autant qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des capitaux étrangers à court terme.

ACTIONS PROPRES

Dès 2021, les actions propres sont comptabilisées à la date d'achat au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

Avant 2021, les acquisitions d'actions propres étaient amorties dans le compte de résultat en charges extraordinaires, uniques ou hors période, et présentées pour mémoire en annexe. Les ventes d'actions propres étaient enregistrées dans le compte de résultat en produits extraordinaires, uniques ou hors période. Le solde des actions propres acquises avant 2021 figurent toujours pour CHF 1 dans les comptes.

En milliers de CHF

	2023	2022			
2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat					
2.1 Immobilisations financières					
Titres et prêts ou dépôts avec des tiers	5 164	5 711			
Prêts aux sociétés mises en équivalence	85	98			
Total	5 250	5 809			
2.1.2 Détail des prêts aux sociétés mises en équivalence					
Lully.01 SA, Lully	85	98			
Total	85	98			
2.2 Participations mises en équivalence					
Société et siège	Capital-actions	Part du capital et des droits de vote en %	Part aux capitaux propres en KCHF	2023	2022
BO Butter GmbH, Berne (Interprofession)	500	32,8%	197	440	
Floralp Butter GmbH, Berne (Gestion et développement marque Floralp)	125	32,8%	32	43	
Lully.01 SA, Lully (Société immobilière - Restoroute)	2 000	25,4%	705	691	
Total	933		1 174		
2.3 Capitaux propres					
Mouvements des capitaux propres					
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier		127 862	164 357		
Perte de fusion Innoprax AG		-	-14 281		
Ecarts de conversion		351	22		
Distribution réserve légale issue d'apport en capital		-	-480		
Perte de l'exercice		-20 256	-21 756		
Total		107 957	127 862		



Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
 Petit-Moncor 1A
 Villars-sur-Glâne
 Case postale
 1701 Fribourg

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de Cremo SA, Villars-sur-Glâne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Cremo SA (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé et le tableau des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 15 à 20) sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés" de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 5 mai 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
 Petit-Moncor 1A
 Villars-sur-Glâne
 Case postale
 1701 Fribourg

présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

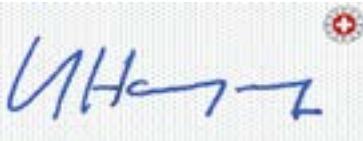
Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Fribourg, le 25 avril 2024

BDO SA



Yvan Haymoz
 Expert-réviseur agréé



Lucien Jordan
 Réviseur responsable
 Expert-réviseur agréé